

Pour info
Le Gérant

Vendredi 30 juin 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la mairie de Saint-Géographe (tel. 02 99 23 19 23).

Le commissaire-priseur

Spécialiste-conseil

est habitué, en dehors des ventes publiques, à évaluer des objets et à, en donner une situation.

engagé dans ces opérations 1 responsabilité.

Abonnez-vous !
Particuliers ou professionnels, vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.
Pour toute renseignements, et pour retrouver toutes nos offres :

- Particulier : abo.ouest-france.fr
 - Professionnel : abo.ouest-france.fr/pro
- ou appelez au 02 99 32 66 06 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h00.



A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n° 5 du PLU de Saint-Géographe pourra être approuvé par le conseil municipal de Saint-Géographe.

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de NANTA-GORVAN
Révision du Plan d'occupation des sols

2E AVIS D'ENQUÊTE

Par arrêté municipal en date du 10 avril 2017, M. le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'enquête publique portant sur la révision du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme.
L'enquête se déroulera, en mairie du 12 mai 2017 à 8 h 30 au 16 juin 2017 à 17 h 00.
Mons Amick Lliameux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Charles Bougerie en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif.

gné, Fougeres, Jerevé, La Chapelle-Janson, La Chapelle-Saint-Aubert, Laignelet, Landéan, La Seigne-Luttes, Le Chalvillier, Léocuse, Luttes, Matzevoic-Cousnon, Montreuil-les-Landes, Parcé, Fergny, Romagné, Saint-Georges-de-Chèze, Saint-Germain-er-Cogles, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Jean-sur-Cousson, Saint-Marc-sur-Cousson, Saint-Ouen-des-Ailoux, Saint-Sauvour-des-Landes, Vendel.
Le dossier relatif à cette opération peut être consulté dans les mairies citées ci-dessus ou à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (Direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau de l'admission générale et de l'urbanisme publique) 3, avenue de la Préfecture à Rennes.

Rennes
le mercredi 10 mai 2017
Pour le Chef
du service eau et DSD/SDS
Par Interim
Le Chef du Pôle de l'eau
de la protection
des milieux aquatiques
Yannick MARCHAIS

Notre publication adhère à

A R P P

Sorti sous le signe des recommandations
Les renseignements concernant une publication dans notre publication sont à adresser au :

Service de la presse et de la publicité
23 rue d'Argentan, 35000 Rennes
79 11 10 00
www.ouest-france.fr

Les remarques concernant les publications et les annonces sont à adresser directement au journal

Renseignez vos coordonnées

(Ces renseignements sont destinés à nos journaux)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Email _____

Je souhaite recevoir des informations complémentaires du groupe SPA Ouest-France



Votre annonce par téléphone
02 99 32 66 06



Votre annonce sur Internet
<http://www.ouest-france.com>



Votre annonce par courrier ou par fax
Par courrier : Ouest-France Presse Annonces
CS 98101 - 35001 Rennes cedex 8.

Chèque à l'ordre de l'annonceur, ou par carte bancaire. Délai de traitement : 3 jours ouvrables à réception de votre annonce.
Par fax : 02 99 32 50 32
N° carte bancaire _____
Date de validité _____

Annonces légales

LE PAYS MALOUIN
JEUDI 18 MAI 2017
www.lespaysmalouin.fr

42

Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 20 000 euros HT

7159094301

Préfet d'Ille-et-Vilaine
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de l'Administration générale et de l'Action Publique

2^{ème} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement relative au projet de réhabilitation du barrage de la Merveille sur la commune de Saint-Coulomb par le Président du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo, maître d'ouvrage de l'opération

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au 24 juin 2017, à la demande du Président du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo, une enquête publique effectuée au titre du code de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation pour la réhabilitation du barrage de la Merveille sur la commune de Saint-Coulomb.

Par décision en date du 5 avril 2017, le président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Sophie LE DEBAY-CIUCENEC-HU, docteur vétérinaire, docteur en écologie, en qualité de commissaire enquêteur, pour diriger cette enquête.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie de Saint-Coulomb, Hôtel de ville, 16 rue Maître, 35590 Saint-Coulomb, du 18 mai au 24 juin 2017 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h15 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00), et consigner éventuellement sur le registre, ses observations, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête indiquée. Les observations peuvent également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : maire@saintcoulomb.com en mentionnant en objet "enquête publique" "barrage la Merveille".

La constitution des pièces du dossier est également possible sur le site Internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : www.ile-et-vilaine.gouv.fr

Un poste trimatriciel sera mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00 pour consultation du dossier. Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations écrites ou orales du public, les :

- jeudi 18 mai 2017 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 1^{er} juin 2017 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 14 juin 2017 de 9h00 à 12h00,
- samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00.

La responsabilité du projet, auprès d'un quelconque des informations peuvent être demandées à M. Franck-Olivier HENRY (secretariat@smpepa.fr) du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo - Centre d'articles Le Cézembre, 2 Impasse de la Haute Frutale, CS 20712, 35418 Saint-Malo Cédex.

Au terme de la procédure, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur annonce ses conclusions motivées, sera mise en ligne sur le site Internet de la préfecture <http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr> et déposée à la mairie de Saint-Coulomb ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine, ses adjoints, commissaires enquêteurs, président du

7157657801

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de MINIVAC-MORVAN

2^{ème} AVIS D'ENQUÊTE

Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal en date du 10 avril 2017, Monsieur Le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'enquête publique portant sur :

- la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.
- la révision des délimitations en matière de 12 mai 2017 à 8 h 30 au 16 juin 2017 à 17h.

Madame Arlette LIVERNEUX a été désignée en qualité de commissaire enquêteur auprès par le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuilles non numérotées et parzippées par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Minivac-Morvan et consultables du 12 mai 2017 à 8 h 30 au 16 juin 2017 à 17 h, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit (courrier ou mail) au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Minivac-Morvan.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Minivac-Morvan :

- le vendredi 12 mai 2017 de 08 h 30 à 12 h,
- le samedi 20 mai 2017 de 09 h 00 à 12 h,
- le mercredi 31 mai 2017 de 13 h 30 à 17 h,
- le jeudi 08 juin 2017 de 08 h 30 à 12 h,
- le vendredi 16 juin 2017 de 13 h 30 à 17 h.

Au terme de l'enquête, il dispose de 30 jours pour émettre un avis motivé et remettre au maire un rapport circonstancié. Son avis et l'assemblée du dossier seront soumis au Conseil Municipal auquel il appartiendra de débiter pour approbation du Plan Local d'Urbanisme.

7139133701



SAINT-MALO AGGLOMÉRATION
AVIS ADMINISTRATIF GRATIF

Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse aux observations, relatifs au dossier de la ZAC du Vaulharlot 3 à Cancale

Préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC, une étude d'impact a été réalisée puis soumise, à l'Autorité Environnementale de l'Etat qui a rendu son avis le 20 avril 2017.

Conformément aux articles L. 122-1-1 et R122-1 du code de l'environnement et à la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2017, Saint Malo Agglomération met à disposition du public l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse aux observations, ainsi que le projet de dossier de création ZAC.

Cette mise à disposition se déroulera du jeudi 1^{er} juin 2017 au jeudi 15 juin 2017

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, ADMINISTRATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS

Publiez vos marchés dans cette rubrique
Soyez au rendez-vous des artisans et des chefs d'entreprises qui consultent tous les vendredis les marchés de leur région



Tarif de référence stipulé dans l'Article 2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016 soit 4,15 € HT la ligne.

Les annonces sont effectuées par abonnement au tarif de 2017 au 31 décembre 2017. Les annonces hebdomadaires sont effectuées au tarif de 2017 au 31 décembre 2017. Les annonces sont effectuées au tarif de 2017 au 31 décembre 2017. Les annonces sont effectuées au tarif de 2017 au 31 décembre 2017.

ADJUDICATION IMMOBILIERE

7159082401

Cabinet de la SELARL KERJEAN-LE GOFF.
NADREAU - AVOCATS
36-38 Bd Villedieu Maréchal, BP 20688, 35406 SAINT-MALO Cedex
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

Le vendredi 26 juin 2017 à 14 h 00

Annonces légales

LE PAYS MALOIN
JEUDI 18 MAI 2017
www.lepaysmaloin.fr

Avis de marchés publics
Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 20 000 euros HT

7169094301
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de l'administration générale et de l'audit interne

7157957801
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de MINIAC-MORVAN

**MAIRIES,
COLLECTIVITÉS,
ADMINISTRATIONS,
ETABLISSEMENTS PUBLICS**
Publiez vos marchés dans cette rubrique
Soyez au rendez-vous des artisans
et des chefs d'entreprises qui consultent
tous les vendredis les marchés de leur région



Préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement relative au projet de réhabilitation du barrage de la Mervelle sur la commune de Saint-Coulomb par le Président du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo, maître d'ouvrage de l'opération

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au 24 juin 2017, à la demande du Président du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo, une enquête publique effectuée au titre du code de l'environnement, en vue d'obtenir l'autorisation pour la réhabilitation du barrage de la Mervelle sur la commune de Saint-Coulomb.

Par décision en date du 5 avril 2017, le président du Tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Sophie LE BREAN-QUENEC'HOU, docteur vétérinaire, docteur en écologie, en qualité de commissaire enquêteur, pour diligenter cette enquête.

Les pièces du dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique seront déposés à la mairie de Saint-Coulomb, Hôtel de ville, 16 rue Malrieu, prendre connaissance pendant les horaires d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h15 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00), et consulter éventuellement sur le registre, ses observations, ou les adresses par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête indiquée.

Les observations peuvent également être transmises, par voie électronique à l'adresse suivante : malrieusaintcoulomb.com en mentionnant en objet "enquête publique" barrage la Mervelle".

La consultation des pièces du dossier est également possible sur le site internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Un poste informatique sera mis à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 pour consultation du dossier.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations écrites ou orales du public, les :

- jeudi 18 mai 2017 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 1^{er} juin 2017 de 14h00 à 17h00,
- mercredi 14 juin 2017 de 9h00 à 12h00,
- samedi 24 juin 2017 de 9h00 à 12h00.

Le responsable du projet, auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. Franck-Clément HENRY (secretariat@smepays.fr) du Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint-Malo - Carreaux d'ignatres la Cécébarbe, 2 Impasse de la Haute Futaie, CS 20712, 35518 Saint-Malo Cedex.

Au terme de la procédure, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur expose ses conclusions motivées, sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr> et déposée à la mairie de Saint-Coulomb ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

La procédure administrative est à l'adresse : www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Rédaction du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal en date du 10 avril 2017, Monsieur Le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique prescrivant l'enquête publique portant sur :
- la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

L'enquête se déroulera en mairie du 12 mai 2017 à 8 h 30 au 16 juin 2017 à 17h. Monsieur Arnick LIVERNEAUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Charles BOUGERIE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à remplir non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Miniac-Morvan et consultables du 12 mai 2017 à 8 h 30 au 16 juin 2017 à 17 h, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consulter éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit (courrier ou mail) au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Miniac-Morvan.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Miniac-Morvan :

- le vendredi 12 mai 2017 de 08 h 30 à 12 h,
- le samedi 20 mai 2017 de 09 h 00 à 12 h,
- le mercredi 31 mai 2017 de 13 h 30 à 17 h,
- le jeudi 08 juin 2017 de 08 h 30 à 12 h,
- le vendredi 16 juin 2017 de 13 h 30 à 17 h.

Au terme de l'enquête, il disposera de 30 jours pour finaliser un avis motivé et transmis au maire un rapport circonstancié. Son avis et l'ensemble du dossier seront soumis au Conseil Municipal auquel il appartiendra de débattre pour approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Tarif de référence stipulé dans l'Art. 2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016 soit 4,15 € ht la ligne.

Les annonces sont gratuites, conformément au décret n° 2012-1537 du 23 décembre 2012. Les semaines régulières sont sur les semaines et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces régulières, sans obligation de mise en ligne dans une base de données numériques centralisées, sur un site web public.

ADJUDICATION IMMOBILIÈRE

7159032401
Cabinet de la SELARL KERJEAN-LE GOFF-
NADREAU - AVOCATS
36-38 Bd Villebois Mareuil, BP 20689, 35406 SAINT-MALO Cedex
**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR SURENCHÈRE**

7159133701
SAINT-MALO AGGLOMERATION
AVIS ADMINISTRATIF
AVIS de mise en disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse aux observations, relatifs au dossier de la ZAC du Vaubarlot 3 à Canceale

Préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC, une étude d'impact a été réalisée puis soumise à l'Autorité Environnementale de l'Etat qui a rendu son avis le 20 avril 2017.

Conformément aux articles L. 122-1-1 et R122-11 du code de l'environnement et à la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2017, Saint Malo Agglomération met à disposition du public l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse aux observations, ainsi que le projet de dossier de création ZAC.

Cette mise à disposition se déroulera du jeudi 1^{er} juin 2017 au jeudi 15 juin 2017

7159133701
SAINT-MALO AGGLOMERATION
AVIS ADMINISTRATIF
AVIS de mise en disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse aux observations, relatifs au dossier de la ZAC du Vaubarlot 3 à Canceale

Préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC, une étude d'impact a été réalisée puis soumise à l'Autorité Environnementale de l'Etat qui a rendu son avis le 20 avril 2017.

Conformément aux articles L. 122-1-1 et R122-11 du code de l'environnement et à la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2017, Saint Malo Agglomération met à disposition du public l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse aux observations, ainsi que le projet de dossier de création ZAC.

Cette mise à disposition se déroulera du jeudi 1^{er} juin 2017 au jeudi 15 juin 2017



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Malo

AVIS de mise en disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse aux observations, relatifs au dossier de la ZAC du Vaubarlot 3 à Canceale